



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 29 È 30 DI NUVEMBRE
2018/O2/090

MOTION AVEC DEMANDE
D'EXAMEN PRIORITAIRE

Motion déposée par Hyacinthe Vanni au nom du groupe Femu a Corsica

Objet : Soutien au personnel de l'ira de Bastia

VU la loi n° 66-892 du 3 décembre 1966 d'orientation et de programme sur la formation professionnelle ;

VU le décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation ;

VU la « motion de soutien au personnel de l'IRA » adoptée lors du conseil municipal de la ville de Bastia du 24 juillet 2018 ;

CONSIDERANT que depuis sa création en 1981, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Bastia propose une formation professionnelle de qualité aux futurs attachés d'administration et secrétaires de chancellerie ;

CONSIDERANT que l'IRA de Bastia permet aux étudiants de l'Université de Corse de se former et d'intégrer la fonction publique à des postes de cadre sans avoir à quitter l'île ;

CONSIDERANT que l'IRA de Bastia a accueilli lors de sa rentrée de 2018 près de 150 stagiaires de la fonction publique ;

CONSIDERANT le projet de réforme du recrutement et de la formation des Instituts Régionaux d'Administration porté par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) ;

CONSIDERANT que ce projet prévoit de passer d'une formation dispensée à 150 élèves pendant un an, à un format où l'établissement accueillerait successivement deux cycles de formation de 75 élèves différents pendant six mois ;

CONSIDERANT que l'objectif visé par l'Etat, à travers cette réforme, est uniquement la réduction de dépenses publiques ;

CONSIDERANT les inquiétudes exprimées lors des Conseils d'Administration de l'IRA de Bastia des 29 Juin et 21 novembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'un report d'un an de la réforme permettra, à travers l'ouverture de nouvelles discussions, d'associer pleinement l'ensemble des acteurs concernés -personnels de l'IRA, anciens élèves, membres du CA - à l'élaboration du nouveau format afin d'aboutir à un résultat plus cohérent ;

CONSIDERANT que le format proposé dans ce projet aurait des conséquences négatives sur le plan économique pour la ville de Bastia et la Corse toute entière ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'ASSOCIE aux inquiétudes exprimées par les représentants du personnel de l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Bastia face au projet de réforme du recrutement et de la formation initiale portée par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) ;

DEMANDE à ce que la mise en œuvre d'une éventuelle réforme de la formation dispensée dans les IRA soit reportée d'une année ;

S'OPPOSE à toute décision pouvant entraîner la fermeture de l'IRA de Bastia, la réduction de son effectif de personnel administratif, ou la baisse du nombre d'élèves formés au sein de l'établissement.